

ÉCHO DÉCHETS

Jetons moins, trions mieux



- Secteurs de **Saint Pierre d'Albigny** et de **Chamoux** : gestion des déchets par la Communauté de communes
- Secteurs de Montmélian et de la Rochette : collecte et traitement des déchets délégués au SIBRECSA

ÉDITO



J'ai le plaisir de vous présenter le dernier numéro « Écho déchets » dans lequel nous poursuivons notre série dédiée aux modes de traitement des

déchets, avec un focus sur le traitement et la valorisation des ordures ménagères résiduelles.

Cette année 2019 aura vu la concrétisation de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation des habitants : ateliers de fabrication de produits, animations auprès des scolaires, tri

En 2020 nous poursuivrons le travail engagé en 2019, avec notamment la mise en œuvre du contrôle d'accès par cartes magnétiques dans les déchèteries (voir ci-contre). Je vous invite d'ores et déjà à vous pré-inscrire sur le site internet de la Communauté de communes Cœur de Savoie afin d'obtenir votre carte d'accès. Cette démarche simple permettra de limiter les démarches en déchèteries, et ainsi d'éviter une attente importante sur les sites.

Je tenais enfin à remercier les agents du service déchets pour leur implication au quotidien dans leurs missions.

Je vous souhaite une très bonne année 2020, qu'elle soit responsable et durable, placée sous le signe de la réduction des déchets.

Marc Girard

*Vice-Président délégué à l'environnement,
en charge des déchets, de l'assainissement
et de l'eau potable*

Directrice de publication : Béatrice SANTAIS
Rédacteur en chef : Marc GIRARD
Rédaction : Service déchets

Crédits photos, infographies, pictos : Communauté de communes Cœur de Savoie

Conception : Service Communication
Impression : Imprimerie Uberti Jourdan
Tirage : 6 300 exemplaires

ACTUALITÉS

MISE EN PLACE DU CONTRÔLE D'ACCÈS PAR CARTES MAGNÉTIQUES DANS LES DÉCHÈTERIES DE CŒUR DE SAVOIE

Afin de mutualiser les coûts et d'harmoniser les pratiques sur le territoire, la Communauté de communes Cœur de Savoie et le SIBRECSA se sont prononcés en 2018 pour la mise en place d'un système de contrôle d'accès des déchèteries sur le modèle du système mis en place par la Communauté de communes Le Grésivaudan.

Pourquoi ?

La mise en place de ce nouveau système permettra :

- de ne plus faire supporter le coût des déchets des professionnels aux habitants
- de facturer au plus juste les professionnels
- d'encourager le don aux associations plutôt que l'apport en déchèteries
- d'avoir une cohérence territoriale et d'uniformiser l'accès des déchèteries avec le Grésivaudan et d'éviter les transferts de déchets vers les déchèteries non équipées (Le contrôle d'accès est effectif depuis 2017 dans Le Grésivaudan)

Comment cela va-t-il se passer ?

Des cartes d'accès magnétiques seront créées pour les habitants et les professionnels afin d'accéder aux 4 déchèteries du territoire (Chamoux-sur-Gelon, Porte-de-Savoie, Saint-Pierre d'Albigny et Villard-Sallet).

Ce nouveau système permettra de mieux suivre l'exploitation des sites : nombre et qualité des apports, affluence selon les horaires.

Les particuliers pourront déposer jusqu'à 30m³/an (équivalent au volume d'une grande benne de déchèterie) de déchets gravats, encombrants, plâtre, déchets verts et bois (les autres déchets n'auront pas de limitation). Les professionnels paieront en fonction des volumes apportés.

Mise en œuvre

Des travaux seront réalisés dans les déchèteries, de novembre 2019 à mars 2020, afin d'installer les équipements nécessaires à la mise en œuvre du contrôle d'accès. Durant les travaux, les déchèteries seront fermées au public.

Le contrôle d'accès devrait être effectif en avril 2020.

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (INCINÉRATEUR)

QU'EST-CE QUE LES ORDURES MÉNAGÈRES ?

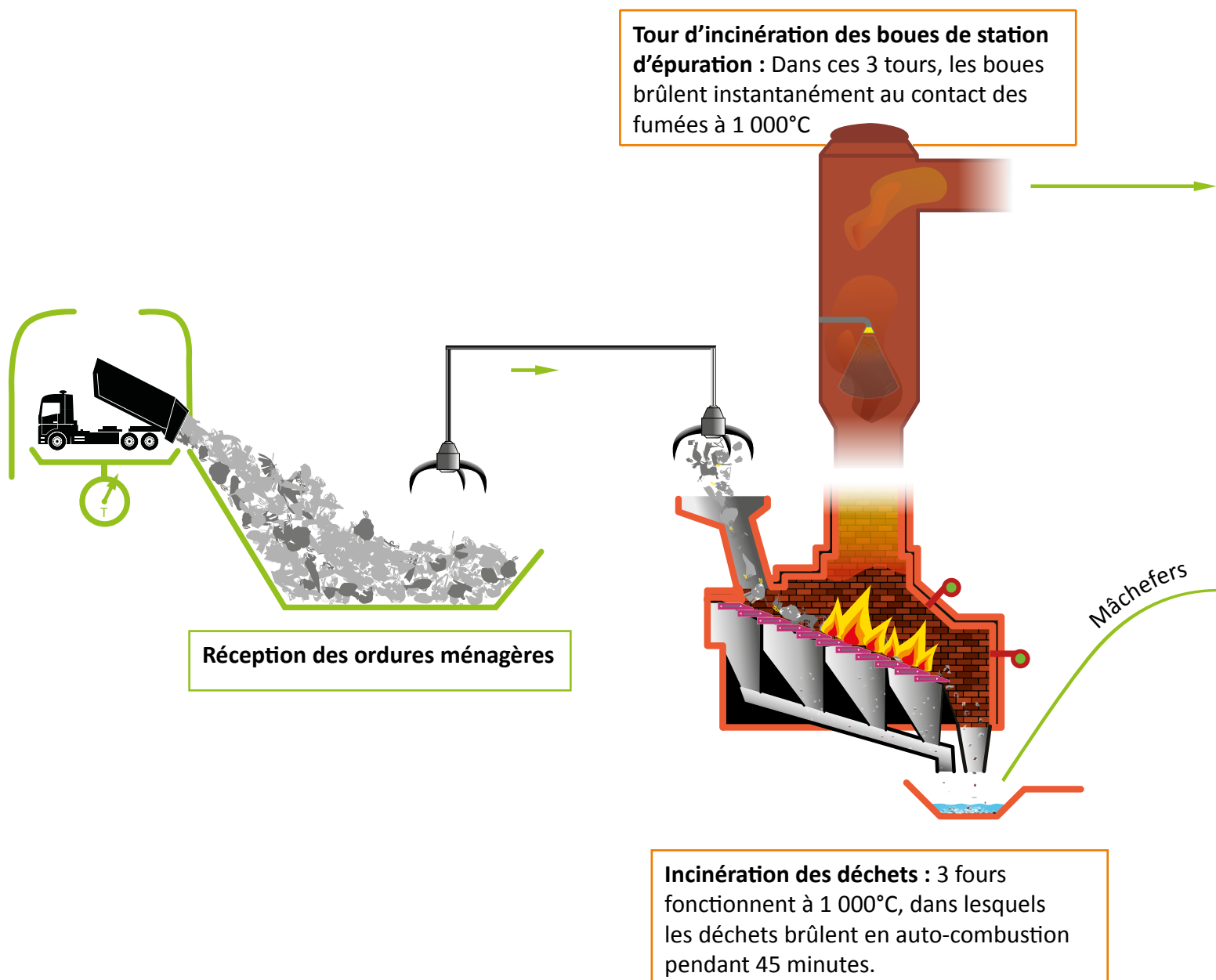
Les déchets ménagers sont les déchets dont le producteur est un ménage. Le mot « ménage » désigne tout occupant d'un local à usage d'habitation, en tant que résidence principale ou secondaire.

Ils se composent :

- de déchets humides dits résiduels (non recyclable),
- de déchets secs dits recyclables (emballages, journaux, verres,...).

Les déchets ménagers résiduels représentent les déchets de la poubelle quotidienne, qui ne peuvent pas être recyclés mais dont une partie peut être compostée.

(Exemple : les déchets ordinaires, ne pouvant être triés, provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de vitre ou de vaisselle, cendre, chiffons, balayures et résidus divers)



ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

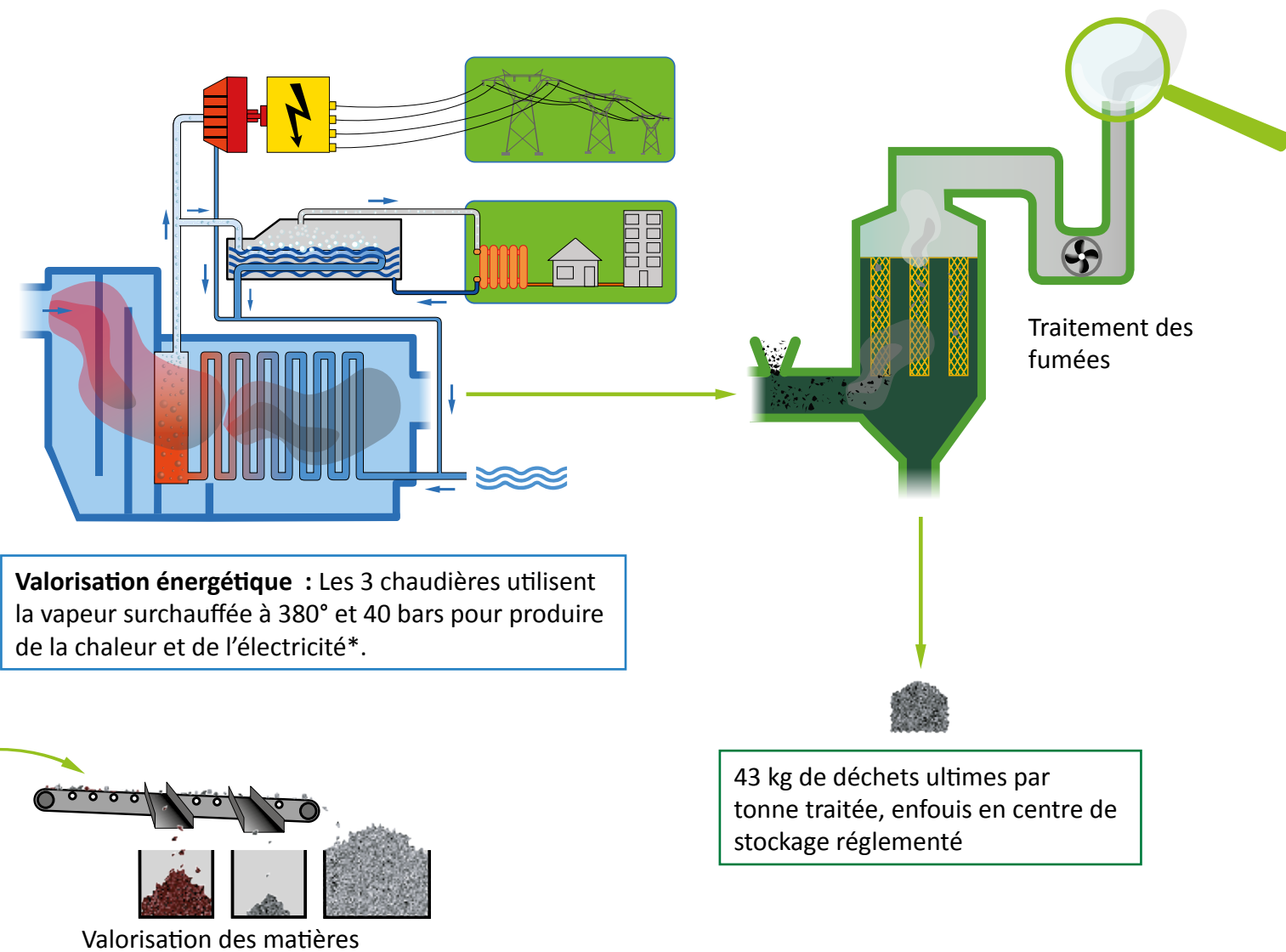
COMMENT SONT TRAITÉES LES ORDURES MÉNAGÈRES ?

Sur les secteurs de Chamoux-sur-Gelon et Saint-Pierre d'Albigny, les ordures ménagères sont brûlées dans les installations de Savoie Déchets à Chambéry, dont la capacité maximale s'élève à 120 000 tonnes/an.

L'unité comporte 3 fours, qui permettent de traiter chaque année :

- 110 000 tonnes d'ordures ménagères (5 tonnes de déchets par heure et par four)
- 5 000 tonnes de déchets d'activités de soin

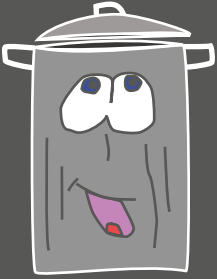










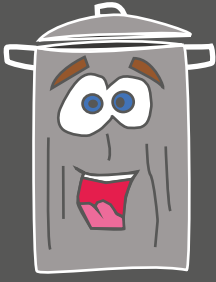
auxquelles s'ajoutent 40 000 tonnes de boues issues du traitement des eaux usées



* En 2018 :

- production d'électricité pour la consommation de **4 360 foyers**
- production de chauffage et d'eau chaude pour **9 130 foyers**

JEU : COCOTTE DÉCHETS

	 <p>Les déchets verts vont toujours à la déchèterie.</p> <p>Je peux mettre mes pelures d'orange dans le composteur.</p> 	 <p>COEUR de SAVOIE communauté de communes</p>
 <p>Je peux mettre toute la vaisselle dans le conteneur vert.</p> <p>Il faut faire attention à ne pas jeter de nourriture !</p> 	<p>Toutes les épiluchures sont compostables, paillage sont des solutions pour recycler ces déchets dans son jardin.</p> <p>FAUX ! Dans le conteneur vert, on ne peut mettre que les bocaux et les pots en verre (sans les bouchons).</p> <p>FAUX ! Seuls les flacons en plastiques sont à jeter dans le conteneur jaune.</p> <p>FAUX ! Tous les cartons dans le conteneur bleu.</p> <p>FAUX ! Tous les textiles peuvent se recycler dans les bornes « Le Relais », même tâchés, déchirés, ...</p> <p>FAUX ! S'il ne rentre pas, c'est qu'il n'est pas fait pour ça ! Les grands cartons bruns vont à la déchèterie.</p> <p>VRAI ! Tous les plastiques sont issus du pétrole, mais ils ne sont pas tous recyclables.</p> <p>VRAI ! En France, chaque personne gaspille en moyenne 20 kg de nourriture par an.</p>	 <p>Tous les plastiques ne se recyclent pas.</p> <p>Je peux mettre tous les cartons dans le conteneur bleu.</p> 
 <p>COEUR de SAVOIE communauté de communes</p>	 <p>Tous les vêtements en bon état sont recyclables. Ils sont faits avec la même matière.</p> <p>Seuls les vêtements en bon état sont recyclables.</p> 	

PLIAGE DE LA COCOTTE

1. Découpez la cocotte
2. Procédez au pliage selon le schéma
3. Testez votre entourage !

